



## **COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt le 15 du mois de juillet, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné Salle Saint Nicolas à Champenoux à 18 heures 30 après convocation légale du 9 juillet, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Etaient présents les conseillers communautaires suivants** : Mme GY Elise – M.LAPOINTE Denis Mme STEIN Marie Hélène- M. CRESPIY Jean Claude – M. ORY Denis- M. BARTHELEMY Philippe M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie M. FAUCHEUR Dominique – Mme CLAUDE Claudyne Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain M. PORTALLEGRI Robert – M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. GRASSER Jean Claude M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT-REVURAT Yannick – M. COLOMBI Philippe M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe – M. FRANCOIS Vincent M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck M. GUILLAUME Geoffrey M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – Mme JELLEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme HETZEL Sylvie – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali -M. MATHIEU Denis- M. VINCENT Yvon – M. CERUTTI Alain  
M. CHALON Benjamin – Mme HUART Sonia  
**Procurations** : M. JOLY Philippe a donné pouvoir à M. CAPS Antony – Mme LORETTE Delphine a donné pouvoir à M. CAPS Antony

L'assemblée dénombrait : **55 votants**

**Secrétaire de séance** : Claude RENAUD

### Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Claude THOMAS, président qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Claude RENAUD a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

## **I - ELECTION DU (de la) PRESIDENT(E)**

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 53 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie ;

Mesdames Sonia HUART, Elise GY, Messieurs Antony CAPS, Alain CERUTTI, Philippe COLOMBI, Dominique FAUCHEUR ont été désignés assesseurs.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Candidats** : Monsieur Jean Claude GRASSER ; Monsieur Claude THOMAS

	1 <sup>er</sup> tour de scrutin	2 <sup>ème</sup> tour de scrutin	3 <sup>ème</sup> tour de scrutin
Votants	55		
Blancs	2		
Nuls	0		
Suffrages exprimés	53		
Majorité absolue	27		

Monsieur Claude THOMAS a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **31 voix**

Monsieur Jean Claude GRASSER a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **22 voix**

**Monsieur CLAUDE THOMAS** est proclamé président et a été immédiatement installé.

Suite à la délibération. Portant sur la composition du bureau, il est procédé aux élections des 9 vice-président(e)s

Sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS élu président le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

### II/ ELECTION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT –

**Candidats** : Nicolas LEGUERNIGOU

	1 <sup>er</sup> tour de scrutin	2 <sup>ème</sup> tour de scrutin	3 <sup>ème</sup> tour de scrutin
Votants	55		
Blancs	12		
Nuls	9		
Suffrages exprimés	34		
Majorité absolue	17		

Monsieur Nicolas LEGUERNIGOU a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : 34 **voix**

➤ **Monsieur Nicolas LEGUERNIGOU** est déclaré élu 1<sup>er</sup> **vice-président** de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné au 1<sup>er</sup> tour de scrutin

### III/ ELECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT –

**Candidat** : Monsieur Yannick FAGOT-REVURAT

	1 <sup>er</sup> tour de scrutin	2 <sup>ème</sup> tour de scrutin	3 <sup>ème</sup> tour de scrutin
Votants	55		
Blancs	20		
Nuls	6		
Suffrages exprimés	29		
Majorité absolue	15		

Monsieur Yannick FAGOT-REVURAT a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : 29 **voix**

➤ **Monsieur Yannick FAGOT** est déclaré élu 2<sup>ème</sup> **vice-président** de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné au 1<sup>er</sup> tour de scrutin

### IV/ ELECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT –

**Candidats** : Madame Chantal CHERY

	1 <sup>er</sup> tour de scrutin	2 <sup>ème</sup> tour de scrutin	3 <sup>ème</sup> tour de scrutin
Votants	55		
Blancs	14		
Nuls	9		
Suffrages exprimés	32		
Majorité absolue	16		

Madame Chantal CHERY a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : 32 **voix**

➤ **Madame Chantal CHERY** est déclarée élu 3<sup>ème</sup> **vice-président** de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné au 1<sup>er</sup> tour de scrutin

#### V/ ELECTION DU 4ème VICE-PRESIDENT –

**Candidats** : Monsieur Dominique MOUGINET – Monsieur Antony CAPS

	1 <sup>er</sup> tour de scrutin	2ème tour de scrutin	3 ème tour de scrutin
Votants	55		
Blancs	0		
Nuls	0		
Suffrages exprimés	55		
Majorité absolue	28		

Monsieur Dominique Mouginet a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **27 voix**

Monsieur Antony CAPS a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **28 voix**

➤ **M CAPS Antony** est déclaré élu 4ème **vice-président** de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné au 1er tour de scrutin

#### VII/ ELECTION DU 5ème VICE-PRESIDENT –

**Candidats** : Monsieur Denis ORY

	1 <sup>er</sup> tour de scrutin	2ème tour de scrutin	3 ème tour de scrutin
Votants	55		
Blancs	18		
Nuls	0		
Suffrages exprimés	37		
Majorité absolue	19		

Monsieur Denis ORY a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **29 Voix** - Madame Claudyne CLAUDE a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **1 Voix** - Madame Carole MARANDE a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **1 Voix** - Monsieur Claude RENAUD a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **4 Voix** - Monsieur Yvon VINCENT a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **1 Voix** - Madame Chantal CHERY a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **1 Voix**

➤ **Monsieur Denis ORY** est déclaré élu 5ème **vice-président** de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné au 1er tour de scrutin

#### VIII/ ELECTION DU 6ème VICE-PRESIDENT –

**Candidats** : Monsieur Philippe VOINSON

	1 <sup>er</sup> tour de scrutin	2ème tour de scrutin	3 ème tour de scrutin
Votants	54		
Blancs	21		
Nuls	2		
Suffrages exprimés	30		
Majorité absolue	16		

Monsieur Philippe VOINSON a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **24 Voix**

Monsieur Alain CHANE a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **2 Voix**

Monsieur Yvon VINCENT a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **1 Voix**

Monsieur Jean Claude GRASSER a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **2 Voix**

Monsieur Dominique MOUGINET a obtenu au 1er tour de scrutin : **1 Voix**

Monsieur Patrick HENKEL a obtenu au 1er tour de scrutin : **1 Voix**

➤ **Monsieur Philippe VOINSON** est déclaré élu 6ème **vice-président** de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné au 1er tour de scrutin

### VIII/ ELECTION DU 7ème VICE-PRESIDENT –

**Candidats** : Madame Véronique SCHEFFLER

	1 <sup>er</sup> tour de scrutin	2ème tour de scrutin	3 ème tour de scrutin
Votants	54		
Blancs	16		
Nuls	2		
Suffrages exprimés	36		
Majorité absolue	19		

Madame Véronique SCHEFFLER a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **27 voix** - Monsieur Philippe BARTHELEMY a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **3 voix** - Monsieur Claude RENAUD a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **2 voix**  
Monsieur Yvon VINCENT a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **1 Voix** - Monsieur Dominique MOUGINET a obtenu au 1er tour de scrutin : **1 Voix** - Monsieur Alain CHANE a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **1 Voix**  
Madame Carole MARANDE a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **1 Voix**

➤ **Madame Véronique SCHEFFLER** est déclarée élu 7ème **vice-président** de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné au 1er tour de scrutin

### VIII/ ELECTION DU 8ème VICE-PRESIDENT –

**Candidats** : Monsieur Nicolas L'HUILLIER

	1 <sup>er</sup> tour de scrutin	2ème tour de scrutin	3 ème tour de scrutin
Votants	55		
Blancs	12		
Nuls	1		
Suffrages exprimés	42		
Majorité absolue	22		

Monsieur Nicolas L'HUILLIER a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **34 voix** - Monsieur Jean Claude GRASSER a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **1 voix** - Monsieur Jean Marc IEMETTI a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **1 voix**  
Monsieur Patrick POIREL a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **1 voix** - Monsieur Yvon VINCENT a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **2 Voix** - Monsieur Chantal CHERY a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **1 Voix** - Monsieur Philippe BARTHELEMY a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **1 voix** - Monsieur Patrick HENKEL a obtenu au 1er tour de scrutin : **1 Voix**

➤ **Monsieur Nicolas L'HUILLIER** est déclaré élu 8ème **vice-président** de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné au 1er tour de scrutin

### IX/ ELECTION DU 9ème VICE-PRESIDENT –

**Candidats** : Monsieur Franck DIEDLER

	1 <sup>er</sup> tour de scrutin	2ème tour de scrutin	3 ème tour de scrutin
Votants	55		
Blancs	12		
Nuls	2		
Suffrages exprimés	41		
Majorité absolue	21		

Monsieur Franck DIEDLER a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **34 voix** - Monsieur Philippe BERNARD a obtenu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin : **5 voix** - Monsieur Patrick HENKEL a obtenu au 1er tour de scrutin : **1 Voix**  
Monsieur Dominique MOUGINET a obtenu au 1er tour de scrutin : **1 Voix**

➤ **Monsieur Franck DIEDLER** est déclaré élu 9ème **vice-président** de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné au 1er tour de scrutin

#### DE N°1 Détermination du nombre de vice-présidents

**Vu** l'arrêté préfectoral portant création de la communauté de communes de Seille et Grand Couronné

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

**Considérant** que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

**Considérant** que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

**Le conseil communautaire constitué des délégués des 42 communes adhérentes après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Fixe** le nombre de vice présidents à 9 membres élus
- **Abroge** l'article 4 du chapitre 3 du règlement intérieur voté le 6 janvier 2018

#### DE N°2 Détermination de la composition du bureau communautaire

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

**Considérant** que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

**Considérant** que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le président propose de mettre en place un bureau composé de 9 vice-présidents

**Le conseil communautaire constitué des délégués des 42 communes adhérentes après en avoir délibéré, à 42 pour – 13 abstentions :**

- **Décide** que le bureau sera composé de 9 vice-présidents élus
- **Abroge** les articles 3 et 4 du règlement intérieur voté le 24 janvier 2018

#### DE N° 3 – Création des commissions

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L5211-1 ;

**Considérant** qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un membre

Le président propose de créer 4 commissions thématiques intercommunales autour des quatre axes du projet de territoire :

- 1<sup>ère</sup> commission « un territoire d'accueil »
- 2<sup>ème</sup> commission « un territoire en transition écologique »
- 3<sup>ème</sup> commission : « un territoire d'emploi »
- 4<sup>ème</sup> commission : « un territoire qui respire »

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de créer les 4 commissions ci-dessous :
  - 1<sup>ère</sup> commission « un territoire d'accueil »
  - 2<sup>ème</sup> commission « un territoire en transition écologique »
  - 3<sup>ème</sup> commission : « un territoire d'emploi »
  - 4<sup>ème</sup> commission : « un territoire qui respire »
- **Décide** que chaque commission sera ouverte à tous les élus
- **Abroge** l'article 30 du chapitre VI du règlement intérieur voté le 6 janvier 2018

#### DE N° 4 – Fixation des indemnités des élus

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

**Considérant** que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

**Considérant** que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

**Considérant** que pour la communauté de communes regroupe entre 10 000 et 19 999 habitants :

- le montant de l'indemnité maximale de président à 48.75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 20.63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

**Considérant** que les conseillers communautaires auxquels le président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

**Considérant** que le conseil communautaire peut voter une indemnité pour l'exercice du mandat de conseiller communautaire ;

**Considérant** que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau Document récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Fixe** les montants des indemnités de fonction du président, et des vice-présidents comme suit :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant (date)
Président	48,75 %	1 896,06 €
1 <sup>er</sup> Vice-Président	20,63 %	802,38 €
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	20,63 %	802,38 €
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	20,63 %	802,38 €
4 <sup>ème</sup> Vice-Président	20,63 %	802,38 €
5 <sup>ème</sup> Vice-Président	20,63 %	802,38 €
6 <sup>ème</sup> Vice-Président	20,63 %	802,38 €
7 <sup>ème</sup> Vice-Président	20,63 %	802,38 €
8 <sup>ème</sup> Vice-Président	20,63 %	802,38 €
9 <sup>ème</sup> Vice-Président	20,63 %	802,38 €

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget